

GERP Carac

**Assemblée Générale Ordinaire
du 5 novembre 2024**

Point 2

Approbation des comptes annuels 2023 du « PERP» (vote)

BILAN ACTIF

(En euros)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
A1 Actifs incorporels		
A2 Placements	82 914 112.58	82 980 361.10
A2a Terrains et constructions	3 965 950.00	3 965 950.00
A2b Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation		
A2c Autres placements	78 948 162.58	79 014 411.10
A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
A3 Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	3 780 802.33	3 706 135.91
A4 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
A4a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
A4b Provisions d'assurance-vie		
A4c Provisions pour prestations à payer (vie)		
A4d Provisions pour prestations à payer (non-vie)		
A4e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)		
A4f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)		
A4g Provisions pour égalisation (vie)		
A4h Provisions pour égalisation (non-vie)		
A4i Autres provisions techniques (vie)		
A4j Autres provisions techniques (non-vie)		
A4k Provisions techniques des opérations en unités de compte		
A5 Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
A6 Créances	2 759 972.65	5 390 259.07
A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	250 733.60	62 110.09
A6aa Cotisations restant à émettre		
A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	250 733.60	62 110.09
A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
A6c Autres créances	2 509 239.05	5 328 148.98
A6ca Personnel		
A6cb État, organismes sociaux, collectivités publiques		182.32
A6cc Débiteurs divers	2 509 239.05	5 327 966.66
A7 Autres actifs	252 320.53	219 431.28
A7a Actifs corporels d'exploitation		
A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	252 320.53	219 431.28
A8 Comptes de régularisation - actif	4 044 267.53	4 974 682.57
A8a Intérêts et loyers acquis non échus	862 969.07	704 760.16
A8b Frais d'acquisition reportés (vie)		
A8c Frais d'acquisition reportés (non-vie)		
A8d Autres comptes de régularisation	3 181 298.46	4 269 922.41
A9 Différences de conversion		
TOTAL GENERAL	93 751 475.62	97 270 869.93

BILAN PASSIF

(En euros)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
B1 Fonds mutualistes et réserves	181 002.33	181 002.33
B1.1 Fonds propres	181 002.33	181 002.33
B1a Fonds de dotation sans droit de reprise		
B1b Écarts de réévaluation		
B1c Réserves	181 002.33	181 002.33
B1d Report à nouveau		
B1e Résultat de l'exercice	0.00	0.00
B1.2 Autres fonds mutualistes		
B1f Fonds de dotation avec droit de reprise		
B1g Subventions nettes		
B2 Passifs subordonnés		
B3 Provisions techniques brutes	76 435 663.92	77 492 638.74
B3a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
B3b Provisions d'assurance-vie	72 697 489.42	75 089 127.25
B3c Provisions pour prestations à payer (vie)	368 216.51	153 511.49
B3d Provisions pour prestations à payer (non-vie)		
B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	3 369 957.99	2 250 000.00
B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)		
B3g Provisions pour égalisation (vie)		
B3h Provisions pour égalisation (non-vie)		
B3i Autres provisions techniques (vie)		
B3j Autres provisions techniques (non-vie)		
B4 Provisions techniques des opérations en unités de compte	3 801 909.15	3 771 304.36
B5 Engagements techniques sur opérations données en substitution		
B6 Provisions pour risques et charges		
B7 Fonds dédiés		
B8 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
B9 Autres dettes	12 591 614.18	15 179 128.06
B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	78 586.07	134 736.24
B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
B9c Dettes envers des établissements de crédit		
B9d Autres dettes	12 513 028.11	15 044 391.82
B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
B9db Personnel		
B9dc État, organismes sociaux, collectivités publiques	7 961.55	2 964.25
B9dd Créiteurs divers	12 505 066.56	15 041 427.57
B10 Comptes de régularisation - passif	741 286.04	646 796.44
B11 Différences de conversion		
TOTAL GENERAL	93 751 475.62	97 270 869.93

COMPTE DE RESULTAT - RESULTAT TECHNIQUE - PERP

(En euros)

Rubriques	Opérations brutes totales (A)	Opérations données en substitution (B)	Cessions et rétrocessions (C)	Opérations nettes 31/12/2023 (A - B - C)	Opérations nettes 31/12/2022
E1 Cotisations	2 287 139.07			2 287 139.07	2 831 174.72
E2 Produits des placements	2 519 079.83			2 519 079.83	2 667 208.29
E2a Revenus des placements	1 802 369.44			1 802 369.44	1 596 009.54
E2b Autres produits des placements	428 487.96			428 487.96	756 596.84
E2c Produits provenant de la réalisation des placements	288 222.43			288 222.43	314 601.91
E3 Ajustement ACAV (plus-values)	314 591.29			314 591.29	183 881.64
E4 Autres produits techniques	1 239 755.59			1 239 755.59	43 471.59
E5 Charges des prestations	6 349 084.50			6 349 084.50	7 151 247.99
E5a Prestations et frais payés	6 134 379.48			6 134 379.48	7 015 737.71
E5b Charge des provisions pour prestations à payer	214 705.02			214 705.02	135 510.28
E6 Charge des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-3 889 171.08			-3 889 171.08	-3 978 799.79
E6a Provisions d'assurance-vie	-3 919 775.87			-3 919 775.87	-3 874 236.02
E6b Provisions pour opérations en unités de comptes	30 604.79			30 604.79	-104 563.77
E6c Provision pour égalisation	0.00			0.00	0.00
E6d Autres provisions techniques	0.00			0.00	0.00
E7 Participation aux résultats	1 117 138.04			1 117 138.04	704 510.62
E7a Intérêts techniques	0.00			0.00	0.00
E7b Participation aux excédents	1 117 138.04			1 117 138.04	704 510.62
E8 Frais d'acquisition et d'administration	755 718.89			755 718.89	760 713.84
E8a Frais d'acquisition	498 755.52			498 755.52	521 234.43
E8b Frais d'administration	256 963.37			256 963.37	239 479.41
E8c Commissions reçues des réassureurs et garants en substitution	0.00			0.00	0.00
E9 Charges des placements	239 896.69			239 896.69	394 911.65
E9a Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	80 470.74			80 470.74	131 005.68
E9b Autres charges des placements	114 900.00			114 900.00	81 787.58
E9c Pertes provenant de la réalisation des placements	44 525.95			44 525.95	182 118.39
E10 Ajustement ACAV (moins-values)	82 048.42			82 048.42	322 983.93
E11 Autres charges techniques	173 484.99			173 484.99	148 528.99
E12 Produits des placements transférés au compte non-technique	0.00			0.00	0.00
RESULTAT TECHNIQUE (E1+E2+E3+E4-E5-E6-E7-E8-E9-E10-E11-E12)	1 532 365.33			1 532 365.33	221 639.01

COMPTE DE RESULTAT - RESULTAT NON TECHNIQUE - PERP

(En euros)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
F1 Résultat technique des opérations non-vie	0.00	0.00
F2 Résultat technique des opérations vie	1 532 365.33	221 639.01
F3 Produits des placements	0.00	0.00
F3a Revenus des placements	0.00	0.00
F3b Autres produits des placements	0.00	0.00
F3c Profits provenant de la réalisation des placements	0.00	0.00
F4 Produits des placements alloués du compte technique vie	0.00	0.00
F5 Charges des placements	0.00	0.00
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0.00	0.00
F5b Autres charges des placements	0.00	0.00
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements	0.00	0.00
F6 Produits des placements transférés au compte technique non-vie	0.00	0.00
F7 Autres produits non techniques	0.00	1 342.63
F8 Autres charges non techniques	0.00	0.00
F8a Charges à caractère social	0.00	0.00
F8b Autres charges non techniques	0.00	0.00
F9 Résultat exceptionnel	-1 532 365.33	-1 219.78
F9a Produits exceptionnels	0.00	0.00
F9b Charges exceptionnelles	1 407.34	1 219.78
F9c Complément de participation aux excédents	1 530 957.99	0.00
F10 Impôts sur le résultat	0.00	0.00
F11 Solde Intermédiaire (F1+F2+F3+F4-F5-F6+F7-F8+F9-F10)	0.00	221 761.86
F12 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0.00	0.00
F13 Engagements à réaliser sur ressources affectées (transferts de produits/charges à l'actif général CARAC)	0.00	-221 761.86
F14 RESULTAT DE L'EXERCICE (F11+F12+F13)	0.00	0.00

ANNEXE AUX COMPTES PERP

1. Informations sur le choix des méthodes utilisées

Le PERP (Plan d'Epargne Retraite Populaire), produit d'assurance retraite lancé en 2004 par la Carac, est défini par la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 ainsi que le décret n° 2011-1635 du 23 novembre 2011.

Cette loi introduit l'existence d'un « patrimoine d'affectation » pour le produit PERP. Cette notion impose dans la comptabilité d'assurance le cantonnement strict des opérations relatives à la gestion du PERP pour chaque plan.

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels du PERP ont été établis conformément aux normes comptables françaises et au règlement ANC n°2015-11 dans sa version consolidée du 30 décembre 2020, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances, ou, à défaut, avec la réglementation française relative aux sociétés commerciales.

1.2. Placements

1.2.1. Evaluation

- Les placements sont évalués à leur valeur historique d'achat, nette de frais d'acquisition.
- Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement.
- Les obligations et autres valeurs à revenu fixe relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont enregistrées à leur prix d'achat hors revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.
- Les modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances sont fixées notamment dans l'article 123-10 du règlement ANC N°2015-11.

Provision pour risque d'exigibilité :

Il est constitué une provision pour risques d'exigibilité (PRE) des engagements techniques, conformément aux dispositions de l'article 142-9 du règlement ANC N°2015-11, lorsque la valeur globale inscrite au bilan des actions, immeubles et titres assimilés (titres relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances) est globalement en moins-value latente.

En 2023, n'étant pas en situation de PRE, aucune provision n'a été constituée.

1.2.2. Méthode comptable retenue pour les cessions

- Evaluation des plus ou moins-values réalisées selon la méthode du FIFO

Les plus et moins-values de cessions sur les placements sont calculées selon le mode « premier entré, premier sorti » sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation. Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

- Cession de titres obligataires : réserve de capitalisation

Une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation est comptabilisée lors de chaque cession d'un titre amortissable, à l'exception des obligations à taux variable.

Les cessions en plus-values donnent lieu à une dotation à la réserve de capitalisation à due concurrence. Les cessions en moins-values entraînent une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur du montant total de cette moins-value, si le stock de réserve de capitalisation le permet.

1.3. Provisions techniques

Le calcul des provisions mathématiques est effectué sur la base des contrats en cours à la date de clôture.

Elles représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat, capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications par capitalisation attribuées.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire (tables par génération pour le provisionnement des rentes viagères).

1.4. Produits et charges

Un montant de charges de gestion indirectes, en complément de ses charges de gestion directes est affecté au PERP depuis l'exercice 2015.

A noter que pour l'exercice 2023, il n'y a pas de quote-part de l'actif géré revenant au GERP, le GERP disposant d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses dépenses.

2. Informations sur les postes de bilan et de compte de résultat

2.1. Pour le bilan

2.1.1. Etat des placements

(En euros)

Rubriques	Actif du bilan	Décote	Surcote	Etat des placements Valeur Nette
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 288 467	3 181 298	-741 286	68 728 479
Autres placements	20 406 448			20 406 448
Total	86 694 915	3 181 298	-741 286	89 134 927

(En euros)

Rubriques	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 965 950	3 965 950	4 109 424
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	7 994 309	7 994 309	11 922 277
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	4 665 387	4 665 387	4 712 228
5) Obligations et autres titres à revenu fixe (I)	66 288 467	68 728 479	65 178 326
6) Prêts hypothécaires	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0
10) Actifs représentatifs des opérations en unités de comptes	3 780 802	3 780 802	3 780 802
Total	86 694 915	89 134 927	89 703 057

Placements évalués selon l'art R212-52	64 660 575	67 100 588	63 528 791
Placements évalués selon l'art R212-53	18 253 537	18 253 537	22 393 463
Placements évalués selon l'art R212-37	3 780 802	3 780 802	3 780 802
Total	86 694 915	89 134 927	89 703 057

dont

Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	86 694 915	89 134 927	89 703 057
Valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 ou couvrant les fonds de	0	0	0
Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelles ou l'union s'est portée caution	0	0	0
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L.222-	0	0	0
Autres affectations ou sans affectation	0	0	0

(I) la valeur nette comptable des obligations prend en compte les surcotes et décotes sur le prix de remboursement comptabilisé en compte de régularisation (surcote nette)

2.1.2. Ventilation des créances et des dettes

* Créances nées d'opérations d'assurance directe

(En euros)	31/12/2023	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur les adhérents	250 734	195 492	55 242	0
Total	250 734	195 492	55 242	0

* Autres créances

(En euros)	31/12/2023	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	0
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	0
Avances et acomptes versés	0	0	0	0
Autres débiteurs divers	2 509 239	50 416	2 458 823	0
Sous total	2 509 239	50 416	2 458 823	0
Total	2 509 239	50 416	2 458 823	0

* Autres dettes

(En euros)	31/12/2023	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	78 586	78 536	0	50
Sous total	78 586	78 536	0	50
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	0
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	7 962	7 962	0	0
Sous total	7 962	7 962	0	0
Créditeurs divers	12 505 067	932 707	8 199 563	3 372 796
Sous total	12 505 067	932 707	8 199 563	3 372 796
Total	12 591 614	1 019 205	8 199 563	3 372 846

2.1.3. Autres provisions techniques

(En euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Provisions d'assurance-vie	72 697 489	75 089 127	-2 391 638
Provisions d'assurance-vie affectées aux opérations en unités de comptes	3 801 909	3 771 304	30 605
Provision pour prestations à payer	368 217	153 511	214 705
Provision pour participation aux excédents et ristournes	3 369 958	2 250 000	1 119 958

2.1.4. Divers comptes d'actif et de passif**2.1.4.1 Autres actifs**

* Montant des avoirs en banque, CCP et caisse

(En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en banque, CCP et caisse	252 321	219 431
Total	252 321	219 431

2.1.4.2 Compte de régularisation actif

* Montant des intérêts et loyers courus non échus

(En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts courus non échus sur titres	862 969	704 760
Total	862 969	704 760

* Autres comptes de régularisation actif

(En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Différence prix de remboursement des obligations - décote	3 181 298	4 269 922
Total	3 181 298	4 269 922

2.1.4.3 Compte de régularisation passif

* Autres comptes de régularisation passif

(En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Différence prix remboursement des obligations - surcote	741 286	646 796
Total	741 286	646 796

2.2. Pour le compte de résultat**2.2.1. Produits et charges de placements**

(En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Placements en actions	0	8 750
Placements obligataires	1 620 959	1 422 313
Prêts et commissions	9 580	318
Placements immobiliers	171 830	164 629
1 - Total revenus des placements	1 802 369	1 596 010
Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille	0	0
Amortissements de la décote	428 488	756 597
2 - Total autres produits de placements	428 488	756 597
Plus-values sur titres	288 222	306 576
Plus-values sur biens immobiliers	0	0
Reprise de la réserve de capitalisation	0	8 026
3 - Total autres produits financiers	288 222	314 602
A - PRODUITS DES PLACEMENTS (1+2+3)	2 519 080	2 667 208
Charges de gestion de portefeuille et intérêts	83 070	76 473
Charges de gestion des immeubles (charges sur ex. ant.)	0	0
Frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	-2 599	54 532
4 - Total des frais financiers	80 471	131 006
Dotation aux provisions pour dépréciation à caractère durable	0	0
Amortissements de la surcote	114 900	81 788
5 - Total des autres charges de placements	114 900	81 788
Dotation à la réserve de capitalisation	0	13 396
Moins-values sur cessions d'actions	34 840	66 458
Moins-values sur cessions d'obligations	9 686	102 264
6 - Total des pertes provenant de la réalisation des placements	44 526	182 118
B - CHARGES DES PLACEMENTS (4+5+6)	239 897	394 912
TOTAL NET DES PLACEMENTS (A-B)	2 279 183	2 272 297

2.2.2. Autres informations sur le résultat technique.

2.2.2.1. Ventilation des cotisations d'opérations directes émises en France

(En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Cotisations (hors chargements et annulations)	2 262 682	2 785 706
Chargements	24 457	45 469
Cotisations brutes de chargements et nettes d'annulations	2 287 139	2 831 175

2.2.2.2. Autres produits techniques

Au 31 décembre 2023, afin de remédier à l'insuffisance de couverture constatée au sein du PERP un changement d'affectation d'actif a été effectué du patrimoine général vers la comptabilité auxiliaire du PERP à hauteur de 1 194 467 euros.

2.2.3. Autres produits et charges

2.2.3.1. Produits et charges exceptionnels

(En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels de gestion	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
A - Total des produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	1 407	1 220
Complément de participation aux excédents	1 530 958	0
B - Total des charges exceptionnelles	1 532 365	1 220
RESULTAT EXCEPTIONNEL (A-B)	-1 532 365	-1 220

Le complément exceptionnel de participation aux excédents découle de la correction de son taux de distribution et du retraitement des produits financiers relatifs à la réserve de capitalisation.

2.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sont inclus dans ceux de la Carac.

2.4. Changement dans les règles et méthodes comptables

- Correction d'erreur

Les contrôles réalisés à l'occasion de la clôture annuelle 2022 ont permis d'identifier une anomalie concernant le traitement de la réserve de capitalisation, dans le cadre du calcul de la participation minimale aux excédents.

Cette anomalie a conduit la Mutuelle à doter durant l'exercice un complément de 1,5 M€ en provision pour participation aux excédents.

2.5. Effectif moyen du personnel

Néant.

2.6. Consolidation des comptes

Nom et siège de l'entreprise mère qui établit les comptes consolidés, dans lesquels ces comptes sont inclus :

CARAC
159 avenue Achille Peretti,
CS 40091
92 577 NEUILLY SUR SEINE CEDEX